

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1547 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1547

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 septembre 1966

Numéro JO

n° 11 du 01/11/1966

Date du numéro

1 novembre 1966

VISAS

Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vul'arrêté n° 58 du 11 janvier 1956 réorganisant l'examen du certificat d'études primaires élémentaires

Vul'arrêté n° 66/114 portant ouverture d'un examen en vue de la délivrance du certificat d'études primaires élémentaires, session des adultes

Vul'arrêté n° 66/115 portant modification de l'article 3 de l'arrêté n° 58 du 11 janvier 1956 susvisé

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il sera ouvert à Djibouti, à l'Ecole du boulevard de la République, le lundi 28 novembre 1966, à 7 heures précises, un centre pour l'examen du certificat d'études primaires élémentaires, session des adultes 1966. Art. 2—Les inscriptions des candidats âgés de plus de quatorze ans au 1er octobre 1966, seront reçues du 10 au 30 octobre 1966, délai de rigueur, au bureau de l'Inspection primaire. Chaque candidat devra fournir une demande sur papier libre accompagnée d'une pièce civile.

Art. 3

La Commission d'examen sera ainsi composée – Président : M. Sauvage (Henri), I.D.E.N., chef du Service de l'Enseignement ; Vice-président : M. Muzotte, directeur de l'Ecole du boulevard de la République ; Membres: Mmes Comba, directrice d'école ; Berges, institutrice ; Carrière ; Gaumont ; MM. Lagrée, Jouquin, Luiggi, Bourdeau, Sarotte, Hersi Prosper, Djama Youssouf, Mohamed Oubadi, Houssein Hassan, Debaize, Monamy, Garcia, Godefroy. Secrétaires : MM. Hanhart et Parisse.